



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B(S-XVIII)/L.1
13 décembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Dix-huitième session extraordinaire
Genève, 11 décembre 1995

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR SA DIX-HUITIEME SESSION EXTRAORDINAIRE**

Rapporteur : M. Jan Piotrowski (Pologne)

INTRODUCTION - POINT 2 - QUESTIONS D'ORGANISATION

Orateurs : Président
Égypte (pour le Groupe africain)
Inde (pour le Groupe asiatique)
Espagne (pour l'Union européenne)
République tchèque
Fédération de Russie
Chili (pour le Groupe latino-américain et Caraïbes)
Japon
Norvège
Chine
Canada

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, **au plus tard le vendredi 22 décembre 1995 à la** :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5654 ou 5655

INTRODUCTION

1. La dix-huitième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 11 au 15 décembre 1995. Au cours de cette session, le Conseil a tenu deux séances plénières - 870ème et 871ème séances. Il s'est réuni le reste du temps en séances informelles.

2. L'ordre du jour de la dix-huitième session extraordinaire est reproduit à l'annexe II plus loin.

Chapitre I

**EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DU MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL DE LA CNUCED
CONFORMEMENT A L'ENGAGEMENT DE CARTHAGENE ET AUX DECISIONS ULTERIEURES
PERTINENTES DU CONSEIL**

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :
"Examen du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED"
- Document soumis par le Président du Conseil du commerce et du développement (TD/B(S-XVIII)/CRP.1).
4. En présentant le document qu'il avait soumis sur le point 2 (TD/B(S-XVIII)/CRP.1), le **Président** a dit que la section I contenait sa propre évaluation des principales idées qui étaient ressorties des quatre séries de consultations informelles qu'il avait conduites en octobre et novembre 1995. A partir de sa propre perception des principaux problèmes identifiés au cours des consultations, il avait établi un certain nombre de projets de recommandations (section II), que le Conseil voudrait peut-être utiliser comme point de départ de ses propres travaux.
5. Le porte-parole du **Groupe africain** (Egypte) s'est déclaré favorable à une structure à trois niveaux du mécanisme intergouvernemental, avec un premier niveau constitué par le Conseil, un deuxième niveau constitué par des commissions permanentes dotées d'un large mandat directif, et un troisième niveau de groupes d'experts chargés de questions techniques. Le Groupe africain attachait une grande importance à l'examen par la CNUCED de l'atténuation de la pauvreté, de la CEPD, des produits de base et du suivi de certaines conférences des Nations Unies, en particulier le Sommet sur le développement social. Ces domaines ne devraient pas être sacrifiés ou être traités de façon fragmentaire dans la nouvelle structure intergouvernementale. A cet égard, le porte-parole ne considérait pas nécessaire de réduire le nombre des commissions permanentes ou d'en supprimer certaines.
6. Concernant le fonctionnement du Conseil, le Groupe africain estimait que le fait de ne convoquer qu'une session ordinaire par an risquait de compromettre l'efficacité du Conseil et l'examen par celui-ci de questions présentant un intérêt spécial pour l'Afrique. Il considérait donc que deux sessions par an étaient nécessaires, bien que chaque session puisse être ramenée à cinq jours ouvrables. Il était également favorable à l'idée de convoquer le Conseil en réunion directive aussi souvent que nécessaire, mais

il avait des difficultés à accepter la proposition de renvoyer au Bureau certaines tâches relevant du mandat du Conseil. D'une manière générale, le Conseil devrait jouer un rôle de coordination globale au sein du mécanisme. Il fallait également assurer un suivi adéquat.

7. Enfin, le Groupe africain attachait une grande importance au financement de la participation d'experts des pays en développement aux activités de la CNUCED, et le porte-parole espérait que le Conseil approuverait une recommandation ferme à cet égard à sa présente session.

8. La porte-parole du Groupe asiatique (Inde) a souscrit à l'idée d'une structure à trois niveaux du mécanisme intergouvernemental. Le Conseil devrait tenir une session ordinaire chaque année en automne, au cours de laquelle il examinerait des questions économiques mondiales sur la base du Rapport sur le commerce et le développement. Il pourrait également déterminer une ou deux grandes questions d'orientation sur lesquelles le secrétariat concentrerait son attention. En outre, le Conseil pourrait se réunir en réunion directive chaque fois que nécessaire pour s'occuper de questions courantes. Toutefois, le Groupe asiatique s'inquiétait de la proposition de renforcer le rôle du Bureau du Conseil. Il serait nécessaire de préciser l'étendue de ce rôle et ses implications juridiques. En principe, le Conseil pouvait utiliser le Bureau pour organiser plus efficacement ses travaux, mais cela ne devait pas compromettre son propre rôle et sa propre autorité.

9. Le Groupe asiatique était favorable à la création d'un plus petit nombre d'organes subsidiaires au deuxième niveau de la structure, dotés de mandats à la fois larges et cohérents. Ces organes subsidiaires pourraient être baptisés comités ou commissions. La proposition de les doter d'un plus grand pouvoir de décision demandait quelques éclaircissements. De toute évidence, si les questions de procédure et les questions courantes pouvaient ne pas être renvoyées au Conseil pour plus ample examen, il serait par contre nécessaire que les questions ayant des incidences sur la politique générale et sur les programmes soient approuvées par le Conseil. Une plus grande délégation d'autorité aux commissions permanentes devait être conforme aux prescriptions de droit. Les organes subsidiaires devraient créer des groupes d'experts selon les besoins, afin de disposer de contributions et de recommandations spécialisées et techniques pour l'adoption de décisions fondamentales sur les questions relevant de leur mandat. Ces groupes devraient être de dimension relativement réduite - idéalement, pas plus de 30 membres - et leur durée de

vie ainsi que la longueur de leurs réunions devraient être en rapport avec la réalisation de leur mandat. Les frais de voyage et indemnités de subsistance des experts des pays en développement devraient être financés sur le budget ordinaire de la CNUCED de façon que ces dépenses ne soient pas un obstacle à leur participation. La possibilité de convoquer des groupes d'experts en dehors de Genève devrait également être gardée en réserve.

10. Le représentant de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que le Conseil pourrait tenir une seule session ordinaire par an, à laquelle s'ajouteraient des réunions directives selon les besoins. A sa session ordinaire, le Conseil devrait examiner, dans l'optique du développement, les tendances générales de l'économie mondiale et du commerce international, fixer des directives pour les travaux de la CNUCED, et examiner et approuver les travaux des organes subsidiaires, afin d'établir des conclusions générales quant aux perspectives de développement et d'adopter des conclusions pratiques. Il devrait également être habilité à approuver la création de nouveaux organes subsidiaires ou la suppression d'organes existants - possibilité qui ne devrait pas être exclusivement limitée à la tenue d'un examen à mi-parcours. En réunion directive, le Conseil devrait avoir autorité et compétence concernant la gestion pratique de toutes les activités de la CNUCED, outre les questions de procédure. Si nécessaire, il pourrait également se saisir de telle ou telle question de fond exigeant un examen urgent.

11. De l'avis de l'Union européenne, il fallait simplifier la structure, réduire le nombre d'organes subsidiaires et prévoir des réunions moins nombreuses et plus courtes. Loin d'en diminuer la valeur, de tels changements devraient améliorer la qualité et l'utilité des travaux. Les Etats membres de la CNUCED et le secrétariat avaient des difficultés - parfois insurmontables - à préparer, suivre et analyser les travaux réalisés lors des réunions, qui aujourd'hui se succédaient presque sans discontinuer. La création d'organes et la tenue de réunions devaient cesser d'être une question de routine; elles devaient répondre à des besoins réels et reconnus. En conséquence, une distinction devait être faite entre les thèmes qui suscitaient un intérêt permanent pouvant nécessiter des réunions régulières, et des thèmes spécifiques pouvant être traités à l'occasion d'une session unique. Dans ce

second cas, les réunions ne devraient être organisées qu'à la demande d'un nombre suffisant d'Etats membres, avec l'assurance de la participation d'experts nationaux de ces Etats. La CNUCED devrait également avoir davantage recours à des réunions d'experts non gouvernementaux.

12. D'une manière générale, l'Union européenne considérerait que les réunions d'organes subsidiaires ne devraient normalement pas durer plus de trois jours. Leurs objectifs devraient être clairement définis en termes de résultats escomptés, de bénéficiaires envisagés de ces résultats, et de l'utilisation qui devait en être faite. En outre, la date définitive des réunions ne devrait pas être fixée avant que la documentation ne soit disponible dans toutes les langues officielles. De surcroît, il conviendrait de réexaminer le nombre de publications afin de concentrer les ressources sur les domaines les plus importants et d'assurer une meilleure publicité aux résultats des travaux de la CNUCED. Le travail à la CNUCED devrait davantage être axé sur un échange d'expériences entre les Etats membres.

13. Concernant l'application des résultats des travaux de la CNUCED, le Conseil et les organes subsidiaires devaient veiller à un suivi effectif des réunions. Les présidents de ces organes devaient jouer un rôle essentiel dans ce suivi, en particulier en servant de lien entre le secrétariat et les Etats membres dans l'intervalle entre deux réunions. Il semblerait ainsi souhaitable de les associer davantage à cette activité en les désignant suffisamment à l'avance des réunions.

14. Le représentant de la République tchèque a dit que la République tchèque avait l'intention de déclarer à la neuvième session de la Conférence, concernant les documents finals et les objectifs de l'assistance technique, qu'elle ne se considérait pas comme un pays en transition.

15. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que dans la nouvelle situation socio-économique apparue à la suite du Cycle d'Uruguay, il était important de concentrer les travaux de la CNUCED sur les aspects relatifs au développement et de rationaliser la structure de l'organisation de façon à éviter les chevauchements avec l'OMC. Il s'est félicité des efforts en cours pour assurer la complémentarité des deux organisations.

16. La délégation russe souhaiterait que des décisions soient prises pour renforcer le rôle de coordination des politiques du Conseil et réduire le nombre de commissions permanentes et de groupes de travail, tout en leur confiant des mandats plus larges. La CNUCED devait conserver sa double

approche du développement, à savoir l'analyse globale de l'interdépendance et l'examen de problèmes concrets spécifiques. Le représentant espérait que le Rapport sur le commerce et le développement continuerait de servir de base à l'analyse globale.

17. Concernant les commissions permanentes, il a estimé qu'il ne fallait pas prendre de décision précipitée quant à une éventuelle dissolution des commissions existantes, bien que l'on puisse envisager de modifier la fréquence de leurs réunions. Les services devraient rester un secteur de travail fondamental, mais les priorités en la matière pourraient être réaménagées. Concernant l'investissement, il pourrait être judicieux de regrouper au sein d'un seul organe les investissements étrangers directs et leurs incidences sur le commerce et le transfert de technologie, et la politique d'investissement dans les pays en développement et les pays en transition. Il était de plus en plus important de promouvoir la concurrence internationale, et le représentant s'est déclaré favorable à la proposition de créer un nouveau groupe intergouvernemental d'experts de la politique de concurrence. Pour ce qui était de la politique commerciale en général, il importait de veiller à la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay et d'examiner à la CNUCED les nouvelles perspectives commerciales.

Les groupements économiques régionaux avaient des incidences notables sur le commerce des pays en développement, en particulier des pays qui restaient à l'extérieur de ces groupements. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur la coopération Sud-Sud et sur la CEPD, mais une approche intersectorielle serait à cet égard profitable. Enfin, la délégation russe était favorable à la poursuite à la CNUCED des travaux sur l'ajustement structurel en vue du désarmement, question d'un intérêt tout particulier pour les pays en transition.

18. Le représentant a émis l'espoir qu'à la suite de la neuvième session de la Conférence, la CNUCED accorde davantage de place encore à l'échange d'expériences nationales, avec la pleine et entière participation de représentants de la société civile. De plus, les mécanismes de suivi devraient être renforcés pour garantir l'application concrète des résultats des réunions.

19. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Chili) s'est également déclaré favorable à une structure à trois niveaux du mécanisme intergouvernemental. Concernant la périodicité des sessions du Conseil,

le Groupe estimait qu'il ne devrait y avoir qu'une seule session ordinaire par an, en automne, d'une durée maximale de 10 jours. Outre la question de l'interdépendance, le Conseil pourrait examiner une ou deux autres questions de fond appelant un débat de politique générale. Toutefois, la session ordinaire devrait comprendre une réunion de haut niveau de deux jours consacrée à une question de fond soigneusement choisie, qui intéresserait les autorités nationales. Le Groupe latino-américain et caraïbe accueillait de façon positive la proposition d'élargir les pouvoirs du Bureau du Conseil, mais il serait nécessaire de bien définir ces pouvoirs et de les limiter à des questions administratives ou institutionnelles telles que la convocation des réunions directives, l'examen du calendrier des réunions et les questions de documentation. Pour ce qui était des réunions directives, elles devraient être essentiellement consacrées aux questions de "logistique interne".

20. S'agissant des réunions d'experts techniques, le Groupe latino-américain et caraïbe estimait que les réunions de ces groupes devraient être courtes - pas plus de trois jours - selon les questions étudiées. Il était important de fixer des priorités claires et plus précises et d'y concentrer les efforts, en vue de procurer des avantages réels aux pays en développement. Toutefois, si l'on devait relever le niveau technique des réunions, il serait essentiel de résoudre le problème du financement de la participation d'experts des pays en développement. Une partie des ressources nécessaires pour financer cette participation pourrait provenir des économies qui résulteraient de la réduction du nombre de réunions et de la restructuration de l'institution.

21. Le représentant du Japon a déclaré que, de l'avis de sa délégation, les principales questions à étudier après la neuvième session de la Conférence pouvaient être classées en trois catégories : les questions commerciales, les questions concernant les entreprises et l'investissement, et les aspects macro-économiques du développement. Dans cette optique, la délégation japonaise proposait de structurer comme suit le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED :

a) La Conférence étudierait la direction des activités futures ainsi que les questions appelant une décision politique au plus haut niveau.

b) Le Conseil aurait les fonctions suivantes :

i) Donner des orientations générales et formuler des principes directeurs pour l'exécution des travaux de la CNUCED;

- ii) Examiner les questions qui n'étaient pas traitées par les commissions permanentes, y compris des aspects macro-économiques du développement;
- iii) Supprimer ou créer des commissions permanentes;
- iv) Approuver la suppression ou la création de groupes de travail et de groupes d'experts;
- v) Examiner les questions de procédure.

c) Deux commissions permanentes devraient être créées pour examiner, d'une part, les questions commerciales et, d'autre part, les questions concernant les entreprises et l'investissement. Elles débattraient tout thème important relevant de leur mandat, en prenant en considération les conclusions de groupes de travail et de groupes d'experts. Elles pourraient décider de la suppression ou de la création de tels groupes.

d) Il ne fallait créer un groupe de travail que lorsqu'une question avait de larges incidences, exigeait un examen attentif et ne pouvait pas être traitée efficacement par la commission permanente concernée. Des groupes d'experts devraient être établis uniquement pour étudier des questions exigeant des avis spécialisés. Pour éviter le chevauchement des travaux, ces groupes devraient être constitués selon des critères très stricts. Ils devraient avoir pour tâche non pas de formuler des conclusions ou des recommandations concertées, mais de préciser certaines questions, de définir les options possibles et de faire rapport à ce sujet aux commissions permanentes qui étudieraient et, si possible, adopteraient des recommandations ou conclusions. Des groupes pourraient éventuellement être constitués pour examiner les questions suivantes : produits de base, SGP, commerce et environnement et rôle des entreprises.

e) Il convenait de renforcer le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, pour lui permettre de présenter au Conseil des évaluations et des recommandations concernant les résultats et l'efficacité du mécanisme intergouvernemental, les programmes de travail, le budget-programme et la coopération technique. Il fallait faire en sorte que les conclusions du Groupe de travail approuvées par le Conseil soient pleinement prises en considération lors des réunions sur les questions administratives et budgétaires tenues à New York.

22. La CNUCED devait mettre l'accent sur les questions commerciales ainsi que sur les questions concernant les entreprises et l'investissement. Les deux commissions permanentes joueraient un rôle de premier plan dans les activités de la CNUCED, avec le concours de groupes de travail et de groupes d'experts chargés d'étudier des points très précis. Le Conseil s'occuperait de l'orientation générale des travaux, des questions d'organisation ainsi que d'autres thèmes qui ne seraient pas examinés par les commissions permanentes, notamment les aspects macro-économiques du développement. Ces questions seraient débattues par des fonctionnaires de haut rang à l'occasion de la session du Conseil qui se tiendrait une fois par an. Les propositions du Japon devraient permettre de simplifier considérablement la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, sans rétrécir exagérément le champ des travaux.

23. Le représentant de la Norvège a dit qu'il fallait mettre au point des mécanismes pour renforcer les fonctions d'orientation du Conseil. La Norvège ferait preuve de souplesse à cet égard, mais penchait pour l'organisation d'une seule réunion par an. Une session relativement courte - cinq jours au maximum - portant sur des thèmes précis susciterait beaucoup plus d'intérêt que les sessions ordinaires tenues récemment. Le niveau de participation serait sans doute aussi plus important. On pourrait établir un conseil exécutif, avec une composition limitée fondée sur le principe de la répartition géographique équitable, qui se réunirait assez souvent pour s'acquitter des fonctions qui lui auraient été confiées à la session ordinaire annuelle. De la sorte, la CNUCED aurait une structure correspondant à celle des fonds et programmes réformés de l'ONU, et serait mieux à même de répondre aux besoins dans un monde en pleine évolution. Le fait de confier au Bureau certaines responsabilités, comme il était proposé dans le document établi par le Président, constituerait, certes, une amélioration, mais cela ne serait peut-être pas suffisant.

24. Il était urgent de faire un tri entre la pléthore de commissions, comités, groupes de travail spéciaux et groupes d'experts qui constituaient actuellement le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Une plus grande cohérence et une plus grande simplicité apparaissaient indispensables, et il fallait distinguer clairement entre les organes spécialisés ou techniques et les organes directeurs. Pour le moment, tous les organes avaient le même statut et tous faisaient rapport directement au Conseil; ce système était

inefficace et prenait beaucoup de temps, aussi fallait-il en changer. Par souci de simplicité, de cohérence et d'efficacité, la Norvège appuyait la proposition visant à restreindre le nombre de commissions permanentes. Ces commissions devraient être dotées d'un mandat assez large, dans les limites des attributions de la CNUCED. Seules les commissions permanentes feraient rapport au Conseil. Elles devraient être habilitées à créer des groupes d'experts. Ces groupes, qui devraient être établis pour une durée déterminée, ne relèveraient que d'elles. D'une façon générale, il ne fallait ménager aucun effort pour tirer un meilleur parti des réunions et des ressources consacrées à la documentation.

25. Enfin, eu égard au rôle moteur joué par le secteur privé dans l'économie mondiale, la Norvège considérait que la coopération avec ce dernier était indispensable pour assurer l'avenir de la CNUCED. Il fallait donc mettre au point des stratégies de coopération afin que la CNUCED puisse s'adapter à une économie mondiale en voie de libéralisation.

26. Le représentant de la Chine partageait l'opinion selon laquelle la CNUCED devrait établir une structure de travail à trois niveaux. Pour s'acquitter efficacement de sa tâche, le Conseil devrait tenir deux sessions ordinaires par an, l'une au printemps et l'autre en automne, consacrées à l'examen des différentes questions inscrites à l'ordre du jour. Il pourrait, si nécessaire, tenir dans l'intervalle des réunions directives. La Chine approuvait la proposition visant à renforcer les fonctions du Bureau du Conseil, mais estimait que son mandat devrait être précisé et qu'il devrait s'occuper principalement des questions de procédure et d'autres questions dont le chargerait le Conseil.

27. A propos des commissions permanentes, la Chine considérait qu'en tant qu'organes subsidiaires du Conseil, elles devraient axer leurs travaux sur l'étude et la définition d'orientations concrètes concernant des aspects particuliers du commerce et du développement. Leur mandat devrait être fonction des trois questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la neuvième session de la Conférence. Elles pourraient s'occuper du commerce international et des préférences, du commerce des services, de l'investissement international et des sociétés transnationales, ainsi que du développement de l'économie du marché.

28. Des groupes intergouvernementaux d'experts pourraient être créés par les commissions permanentes, selon que de besoin. Leur principal rôle devait être de fournir à ces commissions un appui et des conseils techniques. Leur composition devrait être restreinte; la durée de leur mandat ainsi que la fréquence de leurs réunions pourraient être déterminées en fonction de la nature et de l'avancement de leurs travaux. Il fallait également espérer que l'on accepterait de financer la participation d'experts des pays en développement aux réunions. La participation d'ONG, des milieux universitaires et du secteur privé pourrait également apporter de nouvelles idées pour aider à revitaliser la CNUCED. Toutefois, le succès de la CNUCED dépendait avant tout de l'adoption de mesures fondées sur la volonté des gouvernements. Le caractère intergouvernemental de la CNUCED devait donc être préservé.

29. La représentante du Canada a déclaré que le Conseil, en tant qu'organe directeur, était inefficace pour plusieurs raisons. Sa composition était trop large par rapport à son mandat. Il n'avait guère d'influence sur les priorités budgétaires de la CNUCED. Les relations entre le secrétariat et le Conseil n'étaient pas clairement définies. Le Conseil n'exerçait aucun contrôle pratique sur les activités de coopération technique. Il se réunissait trop souvent et examinait un large éventail de questions d'orientation sans bénéficier vraiment du concours de spécialistes en la matière.

30. A propos du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, la représentante trouvait que son mandat étant limité, cet organe n'avait pas apporté une contribution suffisante à l'organisation. De l'avis du Canada, il fallait renforcer le contrôle intergouvernemental du budget ainsi que du programme de travail.

31. Les succès remportés dans le passé ne devraient pas être les seuls critères à prendre en considération pour déterminer les nouvelles structures. On devait avant tout tenir compte de la nécessité d'engager un débat d'orientation dans tel ou tel secteur. La CNUCED devrait s'attacher en priorité à renforcer ses capacités d'analyse et à favoriser le consensus. Un nouveau cadre intergouvernemental était nécessaire à cette fin. A cet égard, la représentante partageait l'opinion selon laquelle la suppression d'un organe intergouvernemental ne devrait pas entraîner automatiquement l'abandon total des travaux dans le secteur correspondant.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

1. La dix-huitième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 11 décembre 1995 par M. William Rossier (Suisse), Président du Conseil.

B. Bureau du Conseil à sa dix-huitième session extraordinaire

2. Aucun changement n'ayant été apporté à la composition du bureau élu à la première partie de la quarante-deuxième session du Conseil, le bureau de la dix-huitième session extraordinaire était le suivant :

<u>Président</u> :	M. William Rossier	(Suisse)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Youri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Munir Akram	(Pakistan)
	Mme Kristie Kenney	(Etats-Unis d'Amérique)
	M. Antonio E. Marziota Delgado	(Cuba)
	M. Shohei Naito	(Japon)
	M. Sirous Nasser	(République islamique d'Iran)
	M. Javier Paulinich	(Pérou)
	M. Henri Reynaud	(France)
	M. Jacob S. Selebi	(Afrique du Sud)
	Mme Appolonie Simbizi	(Burundi)
<u>Rapporteur</u> :	M. Jan Piotrowski	(Pologne)

C. Questions de procédures

(Point 1 de l'ordre du jour)

Point 1 a) : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

3. A sa 870ème séance plénière (séance d'ouverture), le 11 décembre 1995, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans la section I du document publié sous la cote TD/B(S-XVIII)/1 (voir l'annexe II ci-après).

Point 1 b) : Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

[A compléter]

D. Préparation du réexamen par la Conférence des listes d'Etats annexés à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

(Point 3 de l'ordre jour)

[A compléter]

E. Adoption du rapport du Conseil

(Point 5 de l'ordre du jour)

[A compléter]

ANNEXES

Annexe I

DECISION(S) DU CONSEIL

[A compléter]

Annexe II

ORDRE DU JOUR DE LA DIX-HUITIEME SESSION EXTRAORDINAIRE */

1. Questions de procédure :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - b) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
2. Examen du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED conformément à l'Engagement de Carthagène et aux décisions ultérieures pertinentes du Conseil
3. Préparation du réexamen par la Conférence des listes d'Etats annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale
4. Questions diverses
5. Adoption du rapport du Conseil

*/ Adopté par le Conseil à sa 870ème séance (séance d'ouverture), le 11 décembre 1995.